-LES CLÉS DE LA

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE COGNAC





TROISIÈME EXIGENCE INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES, UN CHOIX STRATÉGIQUE

À mesure que les pratiques viticoles évoluent face aux enjeux environnementaux croissants, la troisième exigence de la Certification Environnementale Cognac (CEC) se concentre sur les Infrastructures Agro-Écologiques (IAE). Cette exigence ne se limite pas à une simple règle : elle constitue un pilier stratégique alliant productivité et durabilité. Si l'exigence n°2 est encore en cours d'approfondissement, nous ne l'oublions pas et vous fournirons davantage de détails à venir. Pour l'heure, concentrons-nous sur l'importance de cette troisième exigence, qui permet aux viticulteurs de s'engager dans une démarche proactive de préservation de l'environnement tout en renforcant la résilience de leur exploitation face aux défis climatiques.

Veiller à la préservation des IAE

Dans le cadre du référentiel CEC, chaque viticulteur doit désormais s'engager à préserver les IAE au sein de son exploitation. Cette responsabilité implique d'adopter des pratiques de gestion telles que le maintien des IAE et le respect des périodes de taille, tout en s'orientant vers des méthodes durables. Protéger la biodiversité et préserver la qualité des sols sont des enjeux essentiels pour garantir la pérennité de l'activité viticole face aux défis environnementaux contemporains. En intégrant ces pratiques dans votre gestion quotidienne, vous contribuez activement à un avenir durable.

L'importance des IAE

Les IAE jouent un rôle crucial dans la protection de la biodiversité locale, la régulation des écosystèmes, et la minimisation des impacts de la viticulture sur l'environnement. Respecter ces infrastructures renforce également la réputation du Cognac, reconnu à travers le monde pour sa qualité et son attachement à des pratiques respectueuses de l'environnement. Cet engagement des producteurs en faveur de la durabilité assure que le Cognac reste synonyme d'excellence et de savoir-faire, tout en s'adaptant aux défis écologiques contemporains.

Comprendre les IAE et leurs rôles au sein des exploitations

Les IAE se définissent comme des éléments naturels intégrés au paysage agricole. Elles englobent une variété de structures telles que les murets de pierres sèches, les haies, les bosquets, les mares, les bandes enherbées, et toutes les zones végétalisées qui ponctuent le territoire viticole. Ces infrastructures

ne se contentent pas d'embellir le paysage ; elles jouent également un rôle fonctionnel majeur dans l'écosystème. Elles offrent un habitat à de nombreuses espèces animales, notamment des pollinisateurs comme les abeilles, qui sont indispensables à la pollinisation des cultures.

De plus, les IAE régulent les ressources en eau. Grâce aux mares et aux bandes enherbées, elles maintiennent l'humidité des sols et préviennent l'érosion. Elles favorisent également la lutte biologique contre les nuisibles en offrant un refuge aux prédateurs naturels. En limitant l'usage de produits phytopharma-ceutiques, ces infrastructures contribuent activement à la protection des cultures. En accueillant une faune diversifiée, notamment des insectes et des oiseaux qui se nourrissent de parasites, les IAE permettent de réduire le recours à des traitements chimiques.

La présence des IAE renforce également la résilience des écosystèmes face au changement climatique. Elles stabilisent les sols, limitent la désertification et protègent les terres contre les effets néfastes des intempéries, tels que l'érosion ou les inondations. Ainsi, elles enrichissent non seulement la biodiversité et contribuent également à la protection des exploitations contre des aléas climatiques de plus en plus fréquents.

Entretenir les IAE de manière responsable

L'entretien des IAE doit suivre des périodes bien définies pour minimiser les impacts négatifs sur la faune et la flore locales. Par exemple, la taille des haies ne doit pas être réalisée entre mars et juillet, période de nidification pour de nombreux oiseaux. Le respect de ces périodes est essentiel pour garantir la survie des espèces qui dépendent de ces habitats pour se reproduire et se nourrir. En prenant soin de ces infrastructures, les viticulteurs ne réalisent pas seulement un geste pour l'environnement, mais protègent aussi leur écosystème productif.

Les pratiques de broyage sont également encadrées pour préserver les espèces végétales et animales. Lors du broyage des bandes enherbées, il est crucial de conserver certaines plantes qui servent de refuge ou de nourriture pour les insectes pollinisateurs et les oiseaux. Parallèlement, les viticulteurs sont encouragés à limiter l'usage de traitements phytopharmaceutiques et de fertilisants sur les IAE. L'application de ces produits peut gravement altérer la qualité des écosystèmes locaux en dégradant les sols, les cours d'eau et la faune environnante. Une gestion raisonnée de ces produits permet de préserver la santé de la biodiversité locale, tout en maintenant un environnement sain pour les cultures.

Cartographier et suivre les IAE

La gestion des IAE ne s'arrête pas à leur entretien physique. Les viticulteurs doivent également veiller à ce que les IAE soient correctement répertoriées et surveillées. Cela passe par la cartographie des haies, mares, bosquets et bandes enherbées présentes sur les exploitations. Ce travail de cartographie permet non seulement d'avoir une vision claire des éléments à entretenir, mais aussi de s'assurer que les exigences soient respectées. De plus, chaque viticulteur doit déclarer annuellement la superficie des IAE présentes sur ses parcelles comme indiqué dans le magazine UgniC nº 96. Cette déclaration fait partie des obligations nécessaires pour obtenir certaines aides, notamment celles de la Politique Agricole Commune (PAC), L'importance de ce suivi est cruciale pour maintenir la certification environnementale et s'assu-

2 UING 1/97 - OCTOBRE 2024 3

rer que les IAE soient bien prises en compte dans la gestion globale de l'exploitation.

Contrôle et audit des IAE

Lors du processus d'audit pour la CEC, un auditeur inspecte 10 % des IAE présentes sur l'exploitation. Ce contrôle visuel vise à garantir que les viticulteurs respectent bien les pratiques de gestion énoncées par la certification. L'auditeur vérifie notamment que les haies et mares sont en bon état, qu'elles n'ont pas été traitées avec des produits chimiques, et qu'elles sont maintenues de manière à protéger la biodiversité.

Il est essentiel, dans ce cadre, que les viticulteurs veillent à ce qu'aucun stockage de matériaux ou de fertilisants ne soit effectué sur les IAE. Le stockage temporaire est permis, mais ne doit pas excéder deux semaines avant l'épandage. Cela garantit que les zones écologiques ne soient pas endommagées et que leur rôle dans la régulation des écosystèmes soit préservé.

Conséquences en cas de non-respect des règles

Le non-respect des exigences en matière de gestion des IAE peut entraîner des mesures lors de l'audit. Les écarts relevés peuvent être classés en deux catégories : majeurs ou mineurs. Un écart majeur concerne, par exemple, l'usage de produits phytopharmaceutiques sur les IAE ou nentretien inadéquat pouvant compromettre leur fonction écologique. En revanche, les écarts mineurs incluent des infractions moins graves, comme le non-respect des bonnes pratiques d'entretien ou des modifications d'IAE sans justificatif de déclaration préalable.

Cas particuliers : arrachage ou déplacement des haies

Dans le cas d'un arrachage ou d'un déplacement de haies, il est nécessaire d'en faire la demande auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Ce justificatif doit être présenté à l'auditeur pour approbation. Le formulaire relatif à cette procédure est disponible dans l'extranet du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) dans l'onglet « Viti Durable » section « Je vise la CEC nouvelle version », sous « Boîte à outils CEC » et doit être soigneusement complété pour toute modification d'Infrastructure Agro-Écologique.

Un héritage de durabilité et de biodiversité

Les viticulteurs qui s'engagent dans la gestion durable des IAE ne protègent pas seulement leurs exploitations, mais également l'environnement dans son ensemble. La préservation des IAE constitue un pilier de la durabilité du terroir charentais et contribue à la qualité et à la renommée du Cognac, tout en participant à la lutte contre le changement climatique. Comme l'affirmait Wangari MAATHAI, célèbre biologiste, « La protection de la biodiversité est la clé de notre survie ». Cette citation met en lumière l'importance vitale de la biodiversité dans nos écosystèmes et notre agriculture.

En adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement, les viticulteurs préservent non seulement leur patrimoine, mais investissent également dans un avenir où la diversité des espèces et la qualité des terroirs coexistent en harmonie. Chaque action, chaque geste compte dans cette quête collective pour garantir un héritage durable pour les générations futures.

